



Commission des solidarités

4516 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion

Valorisation des déchets organiques et inclusion sociale des publics défavorisés

Rapport n° CP/2014/763

Service gestionnaire :

Service insertion et lutte contre les exclusions

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation du Conseil Général au projet européen PROGRESS VALORG visant à la valorisation des déchets organiques et à l'inclusion sociale des publics défavorisés.

Un projet au cœur de deux politiques départementales : la valorisation des déchets organiques et l'inclusion sociale des publics défavorisés

Le projet européen PROGRESS VALORG, d'une durée de 18 mois, sera lancé en novembre 2014.

Il vise à :

- développer de nouvelles solutions techniques dans le cadre d'une économie circulaire pour offrir des prestations de services dans la valorisation des déchets organiques ;
- répondre à des besoins de compétences émergents dans cette nouvelle filière ;
- concevoir des programmes de formation et des outils pédagogiques à destination d'un public vulnérable en vue d'une insertion professionnelle dans ces activités.

Ses objectifs spécifiques sont de :

- créer des clusters sur chaque territoire concerné par le projet réunissant potentiellement tous les partenaires afin d'identifier les besoins en matière de valorisation de déchets organiques ;
- co-développer au sein des clusters de nouvelles solutions organisationnelles et techniques afin de répondre aux problématiques de valorisation des déchets des particuliers et des collectivités dans une logique d'économie circulaire ;
- identifier les modèles économiques permettant de faire de la valorisation des déchets une activité viable génératrice d'emploi ;
- développer l'ingénierie pédagogique nécessaire concernant ces solutions afin de former des personnes en insertion et/ou en situation de handicap ;
- expérimenter ces solutions de valorisation des déchets et les formations auprès du public cible ;
- identifier les modes d'évaluation de l'impact économique, social et environnemental de ce type d'activité sur un territoire.

Le projet s'inscrit par conséquent pleinement dans deux priorités du Conseil général : d'une part la planification de la gestion des déchets non dangereux, d'autre part l'insertion et l'inclusion professionnelle des publics défavorisés.

Un partenariat exemplaire

Le projet PROGRESS VALORG est piloté par la Régie des Ecrivains, Entreprise d'insertion/entreprise adaptée implantée à Schiltigheim. Il associe 15 partenaires de 5 pays européens (Belgique, République de Chypre, Slovaquie, Espagne, France).

Le partenariat mis en place est particulièrement remarquable puisqu'il fédère des collectivités locales, des industriels, des chercheurs ou des universitaires, des organismes de formation et des entreprises sociales de 5 pays européens.

Un projet cofinancé par le programme de l'Union Européenne pour l'Emploi et la solidarité sociale : « Progress »

Le projet ayant été retenu par la Commission Européenne, pour bénéficier de fonds européens à hauteur de 80 % d'un budget global de 900 000 €, il s'agit désormais de préparer la phase de conventionnement en autorisant le Président du Conseil général à engager juridiquement la collectivité, sous réserve de la signature de la convention entre la Régie des Ecrivains et la Commission européenne.

En effet, la perception de financements européens suppose la signature d'une convention cadre d'accord de partenariat. Dans la mesure où la Commission Européenne ne finance jamais entièrement un projet, elle suppose également la mobilisation de contreparties publiques de la part de l'ensemble des partenaires du projet.

Pour le Conseil Général du Bas-Rhin, cette contrepartie serait essentiellement sous forme de valorisation du temps de travail des experts du Conseil Général. La contribution globale (valorisation du temps de travail et participation financière aux frais généraux) du Conseil Général ne dépasserait pas le plafond de 6 000 € pour une recette européenne de près de 24 000 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la participation du Conseil Général au projet européen PROGRESS VALORG ;
- autorise le président du Conseil Général ou son représentant à signer la convention cadre d'accord de partenariat.

Strasbourg, le 21/10/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, representing the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL